

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023-18**

Département d'Indre et Loire
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :
en exercice : 10

présents : 6

votants : 8

L'an deux mil vingt trois

le 9 Juin

le Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PINAUD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2023

Présents : MM Stéphane PINAUD, Claude THOMAS, Aurélie DELAPORTE, Véronique GAROUX, Mégane MONNEAU, Eric BREILLACQ,

Représenté(e) s : Joël RAVENEAU donne son pouvoir à Claude THOMAS

Romane HUET donne son pouvoir à Stéphane PINAUD

Excusées/Absents : Pascal HUET (arrivé à 19h20), Francis KATCHATOUROFF

Secrétaire de séance : Eric BREILLACQ

Objet : ELECTION DELEGUE TITULAIRE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder aux nominations d'un délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Vu le décret n°2023-257 du 6 Avril 2023 convoque les conseils municipaux en vue de la désignation du délégué titulaire

Vu la circulaire préfectorale en date du 30 mars 2023,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Eric BREILLACQ, Véronique GAROUX et MM Mégane MONNEAU, Aurélie DELAPORTE, la présidence est assurée par ses soins.

b) Election du délégué

Les candidatures enregistrées :

- Stéphane PINAUD

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- Monsieur Stéphane PINAUD : 8 voix

Monsieur Stéphane PINAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Objet : ELECTION DELEGUES SUPPLEANTS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder aux nominations de trois délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Vu le décret n°2023-257 du 6 Avril convoque les conseils municipaux en vue de la désignation de leurs délégués suppléants,

Vu la circulaire préfectorale en date du 30 Mars 2023,

c) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Véronique GAROUX, Eric BREILLACQ, Mégane MONNEAU, Aurélie DELAPORTE, la présidence est assurée par ses soins.

d) Election des 3 délégués suppléants :

Les candidatures enregistrés :

- Joël RAVENEAU
- Mégane MONNEAU
- Aurélie DELAPORTE

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre du bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Joël RAVENEAU : 8 voix
- Madame : Mégane MONNEAU 8 voix
- Madame : Aurélie DELAPORTE 8 voix

Monsieur Joël RAVENEAU, MM Mégane MONNEAU, Aurélie DELAPORTE ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'état et de sa publication.

Le 13 juin 2023

Le secrétaire de Séance : Eric BREILLACQ



Le Maire
Stéphane PIGNAT

